

Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

Etaient présents : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, GAUTIER Gérard, NICOLLE Laurent, PORCHER Patrick, Mmes BOUCHER Christine, GUÉRIN Yolande, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne,

Absent excusé : M. BARILLEAU Maxime,

Absents : MM HARDONNIERE Patrice et FAJOLE Didier, et Mme PAVY Virginie,

Date de convocation : 09 janvier 2019

Date d'affichage : 09 janvier 2019

Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	9
Votants	9

Mme PAVY Jocelyne, a été élu secrétaire de séance.

//

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2018

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2018. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

//

Ordre du jour

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce soir et demande si le Conseil souhaite ajouter d'autres points. Il est demandé de rajouter des thèmes dans les affaires diverses : L'Auberge du Pécheur et la cantine, La mise en route du service Mouv'n Go, le Grand Débat National ; l'Association Fercé Cheval Nature et la compagnie Karafon.

//

Décisions Municipales dans le cadre de la délégation du Maire

Pas de décisions municipales.



Renouvellement et extension carrière à ciel ouvert aux lieudits « Les Mézières » et « La Lande de la Croix ».

Monsieur le Préfet a envoyé, l'arrêté pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert au lieudit « Les Mézières » et « La Lande de la Croix ». Monsieur le Maire fait un résumé de cette décision.

Cet arrêté retrace l'ensemble des contraintes émises par les instances concernées (Préfecture, DEAL, Services environnements, et la commune). Notamment les sondages et fouille archéologiques. Mais également les modalités de gestion, d'aménagement, d'exploitation et de conduite de l'établissement (Obligation d'entretien et d'aménagements routiers aux abords des carrières, avant leur exploitation ; Impacts et pollutions environnementales sur les eaux par les poussières, du tri des déchets et leur transport ; le niveau sonore de l'exploitation sur la faune et la partie urbanisé de la commune).

La durée de l'autorisation d'exploiter la carrière est accordée pour 10 ans, dont 6 années d'extraction. Cette durée inclus des travaux de remise en état. (Prolongé selon le délai d'exécution des prescriptions archéologiques).

Deux périodes d'autorisation d'exploitation ont été données : 2018-2023 et 2023-2028.

Ledit arrêté expose les différentes garanties financières imposées à la société, qui permet, en cas de défaillance de la société, de garantir la prise en charge des frais occasionnés par la remise en état du site maximal. Les garanties financières suivent les durées d'exploitation à concurrence de 1 400 210 euros.

La partie fouille archéologique a déjà commencé.



Avis sur l'enquête publique : Dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre le Mans et Pincé – plan de gestion pluriannuel 2019-2022 - (19.01)

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (IOTA) présentée par le Département de la Sarthe, relative au projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre Le Mans et Pincé – plan de gestion pluriannuel 2019 – 2022.

Considérant qu'il est nécessaire de donner un avis sur cette autorisation.

que la commune ne pourra être déclaré responsable des dégâts engendré par l'absence d'utilisation du chauffage dans l'auberge.

Mme Jocelyne PAVY fait état des constatations des repas journaliers jeté à la poubelle tous les jours. Les enfants refusent de manger les repas proposés par les aubergistes. Il semblerait que les repas ne conviennent pas à des enfants de cet âge, notamment dans la complexité des plats, la faible qualité des plats qui ne sont pas « fait maison » ainsi que les épices utilisées.

- Mouv'n Go :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BERGUES Philippe concernant la mise en route du système Mouv'n Go sur la commune. La voiture sera récupérée le 2 février pour une mise en service le 4 février. Il est demandé si une inauguration va avoir lieu et si des prospectus vont être distribués.

Il est proposé de faire distribuer les flyers conçus par le pôle métropolitain, par la Poste directement le 4 février. De plus, l'information va être déposée sur PanneauPocket ainsi que sur le site internet de la commune.

Les membres du conseil municipal et les agents communaux qui le souhaitent pourront utiliser la voiture à des fins de missions communales. Pour cela il faut donner le permis de conduire avant le 24 janvier.

- Grand Débat :

Mme BOUCHER Christine demande si une réunion va avoir lieu par commune ou si une commune va se proposer pour animer le grand débat.

Monsieur le Maire répond qu'il faut attendre un peu avant de se prononcer, afin de permettre à quelqu'un de prendre une initiative. Si cela ne se fait pas avant la semaine du 4 février 2019, alors la commune organisera une réunion pour le 1^{er} mars 2018, le délai final pour le grand débat étant le 15 mars 2019.

- Association Fercé Cheval Nature

Monsieur PORCHER Patrick informe les membres du conseil que l'association Fercé Cheval Nature va être dissoute dans le courant du premier semestre 2019. A ce titre, et afin de remercier le conseil municipal des subventions qui leur ont été allouées au cours des 15 ans de vie de l'association, il a été décidé de faire un don à la commune de l'argent restant de l'association. Cet argent servirait à installer des jeux extérieurs pour enfants au bord de la rivière.

Monsieur le Maire et le conseil remercie l'association pour ce geste généreux.

- Lotissement Les Grands Jardins

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a eu un entretien avec le cabinet Loiseau. Les travaux du Lotissement, sera prévu en deux phases de construction afin de limiter les coûts pour la collectivité la première année, comme demandé par le conseil.

Afin d'entreprendre la première partie, un nouveau permis de lotir ou un permis de lotir modificatif sera déposé fin février (après consultation entre le cabinet et le service d'instruction d'urbanisme). Le délai d'instruction étant de 3 mois et le délai de recours de 2 mois. Parallèlement à cette demande, la commune lancera la consultation des entreprises pour que les travaux puissent commencer début septembre 2019.

Il est probable que les limites de la parcelle qui est réservé à Sarthe Habitat bouge un peu du fait du nouveau permis de lotir et que cela oblige à modifier le plan de masse du permis de Sarthe Habitat.

- KARAFON

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une proposition qui lui a été faite d'accueillir le chapiteau du collectif KARAFON, qui est un collectif ambulante de 15 personnes. Ce collectif mélange la cuisine, le spectacle et l'itinérance.

Leur tournée étant déjà prévu, ils se proposent de s'installer la semaine du 4 au 9 juin 2019, entre deux dates. Ils font des spectacles et font intervenir les écoles. Le dernier jour une soirée Kabaret est organisée.

En contrepartie ils demandent à être logés chez l'habitant pendant une semaine.

Le conseil répond favorablement à cette initiative.

➤ Date des prochains conseils municipaux :

- Mercredi 20 février 2019

La séance est levée à 22h00

////////////////////////////////////

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 19.01 à 19.02

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent
M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT	ABSENT		
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
	EXCUSÉ		
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE			